



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°1

Conseillers en exercice : 53
Présents : 42
Représentés : 9
Absents : 2

Ayant voté pour : 51
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE
DÉVELOPPEMENT 2025-2027 ENTRE LA VILLE ET
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-
SEINE

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget,

Vu le projet de Contrat de Développement 2025-2027 entre la Ville et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Ville de garantir à son budget les financements tant en investissement qu'en fonctionnement,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve le Contrat de Développement avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, par lequel celui-ci s'engage à soutenir financièrement la Ville de Colombes à hauteur de **11 353 262 €** sur la période 2025-2027.

Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'investissement demandée
Réhabilitation du marché du centre	6 000 000 €
Rénovation énergétique et réhabilitation de l'office de l'école élémentaire Victor Hugo	1 000 000 €
Total demandé en investissement	7 000 000 €

Libellé de la thématique	Montant de la subvention de fonctionnement demandée
Établissements d'accueil du jeune enfant	2 316 403 €
Relais petite enfance	98 841 €
Activités culturelles	585 048 €
Activités sportives	218 010 €
Coordination gérontologique	317 520 €
Actions de fonctionnement au titre de la politique de la ville	641 940 €
Actions de fonctionnement au titre de la prévention de la délinquance	175 500 €
Total demandé en fonctionnement	4 353 262 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer le contrat s'y rapportant présenté en annexe.

Article 3 : Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
le 17 octobre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la
réception en préfecture le 16 octobre 2025
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20251009-18617-DE-1-1*

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.